

VILLE DU MONT-DORE

Direction des Services Techniques
et de Proximité

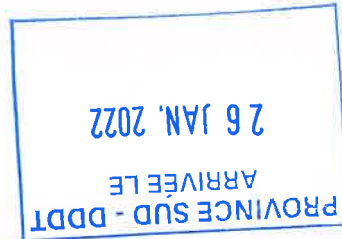
Service Construction

N° 226 /2022/DSTP/SCO

Affaire suivie par Matthieu KESY
Tél. 43.30.36 – Fax 43.48.41



PROVINCE SUD	ARRIVÉ LE :	13367-2022/1									
Direction de l'environnement	N° 20	JAN 2022									
Le Maire,	Dir	Conseil Scient.	Code ENV	CEM Projets Transv.	CE Com	SGN	SAF	SICIED	SCBT	PPRB	PZF
AFFECTE											
COPIE											
OBSERVATIONS											



Madame la Présidente
de la province Sud
BP L1
98849 NOUMEA CEDEX

Retransmis à M. Bou-Bou

Objet : Demande d'autorisation d'occupation du domaine public maritime relative à l'aménagement d'un sentier écotouristique et pédagogique de la mangrove de Kouvekoi sur la commune du Mont-Dore.

Pièces jointes : 4.

Madame la Présidente,

La ville du Mont Dore en partenariat avec l'association « Kouvekoi » souhaite valoriser la mangrove au lieu-dit « Kouvekoi » dans la tribu de Saint-Louis.

Il s'agit d'un projet écotouristique qui contribuera au développement d'activités associatives au sein de la tribu de Saint-Louis et au développement économique mais aussi social pour l'insertion de la jeunesse.

Egalement, il permettra de sensibiliser le public à la gestion durable et à la conservation des écosystèmes.

Le projet consiste à aménager un sentier dans la mangrove du site de Kouvekoi dont la vocation est la découverte et la sensibilisation auprès du grand public et des scolaires.

Ce projet sera financé par le contrat de développement Etat/Province Sud/Ville 2017-2022 à hauteur de 20 millions pour 2022.

Ce projet porté par la ville du Mont-Dore est situé sur le domaine public maritime de la province Sud et doit à ce titre faire l'objet d'une demande d'occupation du domaine public maritime conformément à la loi de pays n°2001-017 du 11 janvier 2002 sur le domaine public maritime de la Nouvelle-Calédonie et des Provinces.

La demande d'occupation du domaine public maritime est demandée pour une durée totale de 25 ans.

Conformément à l'arrêté n° 2002-1569/GNC du 30 mai 2002 relatif aux enquêtes publiques préalables à la réalisation d'aménagements ou d'ouvrages prévues dans la loi du pays n° 2001-017 du 11 janvier 2002 sur le domaine public maritime de la Nouvelle-Calédonie et des provinces, vous trouverez joint à ce courrier les pièces suivantes pour constituer le dossier d'enquête publique :

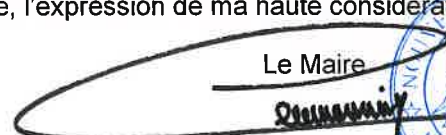
- Le plan de situation du projet,
- Le plan général des travaux,
- Les caractéristiques principales des ouvrages les plus importants,
- La notice d'impact.

Le service Construction demeure à votre entière disposition pour apporter tout complément d'information afin que cette demande puisse être instruite dans les meilleures conditions et délais.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma haute considération

Copies :

- Mme Elizabeth RIVIERE, 4^{ème} Adjointe au maire
- Mme Sabrina WEDE, 6^{ème} Adjointe au maire
- M. Olivier BERTHELOT, 5^{ème} Adjoint au maire
- Cabinet du maire
- Secrétaires Généraux
- Service Environnement
- Service Urbanisme, Domaine et Patrimoine

Le Maire

Eddie LECOURIEUX